

**PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 NOVEMBRE 2017**

Date de convocation : 14 novembre 2017

Date d'affichage : 14 novembre 2017

Membres en exercice : 23

Présents : Mme SELLEM Lucie, Maire, Mr GAUDART Franck, Mme BOISSEAU BRETECHER Cécile, Mme CAMOU LOPEZ Camille, Mr LHUISSIER Jean-Pierre, Mme DUCHEMIN Cécile, Mme CABOUX Axelle, Mr VERMILLON Gilles, Mr CAHAREL Brice, Mme SOREL Isabelle, Mme GUYOT-FISCHER Evelyne, Mme PHILIPPE Sandrine, Mr DE ALMEIDA José, Mme BOUGERET Florence, Mr PRADEL Angelin, Mr DUVERNEUIL Jean-Jacques, Mr LEGRAS Olivier, Mr HENTGES Guy, Mr CATHY Gérard, Mme MARTIN NIZIOL Caroline (arrivée à 20h45)

Absents excusés : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DARMON Monique à Mr LHUISSIER Jean-Pierre, Mme CUCINIELLO Jessica à Mme SELLEM Lucie, Mr THOMASSET Ghislain à Mr LEGRAS Olivier

Nombre de votants : 23

Secrétaire : A été nommé(e) secrétaire : Brice CAHAREL

L'an deux mille dix-sept, le 20 novembre à 20h30, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame SELLEM Lucie, Maire.

Approbation du procès-verbal du 25 septembre, pas de lecture

Approbation de l'ordre du jour : **VOTE : 22 voix POUR à l'unanimité.**

Présentation par Mme Sellem et M. Gaudart du projet de construction de 20 logements locatifs sociaux portés par les bailleurs sociaux Monde en Marge Monde en Marche et Solidarités Nouvelles pour le Logement, et de locaux d'activités pour une boulangerie artisanale et une maison médicale, sur la zone centrale du Haut des Vignes visée par une OAP dans le PLU.

Délibération n°17-046 : Sur proposition de Franck GAUDART, Maire-adjoint délégué à l'urbanisme, le Conseil municipal, par **23 voix POUR**, approuve la désaffectation du domaine public du terrain situé rue du Fromenteau, 91940 GOMETZ LE CHATEL

Délibération n°17-047 : Sur proposition de Franck GAUDART, Maire-adjoint délégué à l'urbanisme, le Conseil municipal, par **23 voix POUR**, approuve le déclassement du domaine public du terrain situé rue du Fromenteau, 91940 GOMETZ LE CHATEL et classement en domaine privé

Délibération n°17-048 : Sur proposition de Franck GAUDART, Maire-adjoint délégué à l'urbanisme, le Conseil municipal, par **23 voix POUR**, autorise Mme le Maire à déposer une Demande Préalable pour division des parcelles situées rue du Fromenteau, 91940 GOMETZ LE CHATEL

Délibération n°17-049 : Sur proposition de Franck GAUDART, Maire-adjoint délégué à l'urbanisme, le Conseil municipal, par **23 voix POUR**, autorise Mme le Maire à signer la promesse de vente pour SNL PROLOGUES

Délibération n°17-050 : Sur proposition de Franck GAUDART, Maire-adjoint délégué à l'urbanisme, le Conseil municipal, par **23 voix POUR**, autorise Mme le Maire à signer la promesse de vente pour MONDE EN MARGE MONDE EN MARGE

Délibération n°17-051 : Sur proposition de Franck GAUDART, Maire-adjoint délégué à l'urbanisme, le Conseil municipal, par **23 voix POUR**, approuve la prise en charge communale de la surcharge foncière SNL PROLOGUES pour le projet rue du Fromenteau

Mme CAMOU LOPEZ précise que la surcharge foncière est à payer sur 3 ans et permet de diminuer d'autant le montant des pénalités SRU. L'exonération des pénalités n'interviendra que 2 ans après.

Délibération n°17-052 : Sur proposition de Franck GAUDART, Maire-adjoint délégué à l'urbanisme, le Conseil municipal, par **23 voix POUR**, approuve la prise en charge communale de la surcharge foncière MONDE EN MARGE MONDE EN MARGE pour le projet rue du Fromenteau

Délibération n°17-053 : Sur proposition de Franck GAUDART, Maire-adjoint délégué à l'urbanisme, le Conseil municipal, par **23 voix POUR**, approuve la prise en charge communale de la surcharge foncière MONDE EN MARGE MONDE EN MARCHÉ pour le projet 14, route de Chartres

Le Maire précise qu'une décision du Maire a été prise dans le cadre de sa délégation (article L2122-22 du CGCT).

Porte sur la délégation du droit de préemption au 104, route de Chartres. Porté par l'EPFIF qui se porte acquéreur à la place de la commune. Soutien juridique de la commune

Le conseil est clos à 21h10
Parole est donnée au public.
La séance est levée à 21h10.

A Gometz le Châtel, le 20 novembre 2017.
Le Maire,

Lucie SELLEM.